

Nouveaux tarifs (et comment obtenir un tarif préférentiel ?) (1)

	Accueil extrascolaire						Piscine	
	Forfait trimestriel			Tarif occasionnel (par jour)			Tarif standard	Tarif social ou gratuité
	Tarif standard	Tarif réduit	Tarif social	Tarif standard	Tarif réduit	Tarif social		
Matin	17,30 €	12,30 €	5,75 €	1,50 €	0,50 €	0,50 €	75,64 €	37,82 €
Midi	90 €	65,20 €	30,50 €	5 €	2,50 €	2 €		
Soir	76 €	54,10 €	25 €	4 €	2 €	1,50 €		
Mercredi après midi (M1-M2)	40 €	30 €	30 €					
Qui a droit au tarif ?		Détenteurs du statut BIM (2)	Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes		Détenteurs du statut BIM	Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes		Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes
Comment obtenir le tarif ?		Transmettre à l'école l'attestation BIM demandée à la mutuelle	Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels		Transmettre à l'école l'attestation BIM demandée à la mutuelle	Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels		Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels

(1) Pour les repas chauds, les parents reçoivent un courrier des Cuisines bruxelloises

(2) vous n'avez pas le statut BIM mais vous pensez y avoir droit ? Prenez contact avec votre mutuelle sans tarder.

(3) Attention : En cas de retard, une redevance complémentaire sera ajoutée à raison de 15€/15 minutes